PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 05 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents:

MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,

C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT,

M.-J. PERRILLAT-AMEDEE

MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, C. MOENNE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON, A. VELLUZ

Absents excusés:

MME M. VIGNE donne procuration à J. FREMEAUX

M. J.-P. LE JONCOUR donne procuration à C. COUDURIER

M. N. TARDIF donne procuration à A. COLLOMB

M. C. PHILIPPE

RARARARARA

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

RARARA

Madame Janet FREMEAUX est désignée secrétaire de séance.

RARARA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 août 2015
- Délibérations:
 - 1. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 107 800 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations au titre du préfinancement de l'attribution du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
 - 2. Impasse de la Fruitière Constitution de servitude de passage tous usages au profit de la future propriété de PROXIMMO

- 3. Convention de transfert des équipements communs du Lotissement « Les Jardins du Château »
- 4. Rattachement au système national d'enregistrement des demandes de logement social Choix de la commune d'Arenthon d'être service enregistreur
- 5. Auberge d'Arenthon Révision du loyer pour l'année 2015/2016
- > Commission Urbanisme
- > Rapports établis par chaque commission
- Questions diverses :
- Dates à retenir

S É A N C E

§ <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</u> 24 AOÛT 2015

Aucune remarque n'a été faite.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 24 août 2015.

DÉLIBÉRATIONS

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT TOTAL
DE 107 800 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU
01. TITRE DU PRÉFINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE
COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)
Délibération n°2015-44

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local, le Gouvernement a mis en place un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations des attributions prévisionnelles versées au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et afférentes aux dépenses d'investissement 2015.

Le budget Primitif 2015 de la Commune autorise la réalisation d'un volume d'investissement de 1 341 360 euros. L'application du taux de 8,037 % au montant des investissements prévus, permet de déterminer le montant de l'avance dont pourrait bénéficier la Commune d'Arenthon pour l'exercice 2015.

L'avance calculée serait de 107 800 euros au taux zéro. Elle est remboursable en deux versements égaux sur les exercices 2017 et 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, à 16 voix pour et deux abstentions (C. COUDURIER et J.-P. LE JONCOUR) ✓ INVITE Monsieur le Maire ou son représentant, pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 107 800 €

Durée d'amortissement du prêt : 27 mois maximum.

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

Ligne 1 du Prêt : décembre 2017Ligne 2 du Prêt : avril 2018

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement: in fine

Typologie Gissler: 1A

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

1MPASSE DE LA FRUITIÈRE – CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE TOUS USAGES AU PROFIT DE LA FUTURE PROPRIÉTÉ DE PROXIMMO Délibération n°2015-45

La société PROXIMMO doit réaliser une opération immobilière sur un tènement situé au bout de l'Impasse de la Fruitière.

Pour permettre le désenclavement de l'opération projetée par la société PROXIMMO, cette dernière a sollicité la commune afin de lui accorder à titre gratuit une servitude de passage tous usages sur les parcelles section A n° 1755 - 1762 - 1763, au profit des parcelles section A n° 1760 - 1862 - 2077 - 2080 - 2082 sur une largeur d'environ 3 mètres telle que matérialisée sous teinte orange sur le plan ci-joint.

Les aménagements nécessaires à la création de ce désenclavement seront à la charge exclusive du promoteur ainsi que les frais de l'acte notarié relatif à la création de ce droit. Les frais d'entretien de ce droit seront supportés au prorata des surfaces de planchers construites sur chacune des parcelles desservies.

Monsieur le Maire précise que le Bureau de l'Office public de l'habitat de la Haute-Savoie a approuvé par délibération du 11 septembre 2015 la création à titre gratuit d'une servitude de passage tous usages sur lesdites parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la création à titre gratuit d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles section A n° 1755 – 1762 – 1763, d'une largeur de 3 mètres environ, au profit des parcelles section A

n° 1760 – 1862 – 2077 – 2080 – 2082 en vue du désenclavement de l'opération projetée par la société PROXIMMO.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la création à titre gratuit d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles section A n° 1755 1762 1763, d'une largeur de 3 mètres environ, au profit des parcelles section A n° 1760 1862 2077 2080 2082 en vue du désenclavement de l'opération projetée par la société PROXIMMO,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour intervenir à l'acte de constitution de servitude en tant que bailleurs du fonds servant.

IMPASSE DE LA FRUITIÈRE



Fingure the latter operation the Redinance

Duty rection granges deviate the rephiles a la termune

Factor che l'eugine du back Commun / DPH " Le FRETTY

Devilude de parage ton mange a color but les parceles An JASS_JA62_JA63

Ou public des paralles An JA62_J861_B074_2080_2082_

Le 3 replombre 2015

03. CONVENTION DE TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DU CHÂTEAU » Délibération n°2015-46

La société EDIFY PROMOTION a déposé le 27 mai 2015 un permis de construire un lotissement, dans le secteur du chef-lieu (Route de Bonneville et Route de Lanovaz) :

➡ Ensemble résidentiel « Les Jardins du Château » (PC n° 074 018 15 A 0016) 72 lots

Cette opération comprend la réalisation d'équipements communs (voiries, espaces de circulation, de jeux, de stationnements, espaces verts, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, réseaux d'éclairage public, etc.).

Il est proposé de signer avec le lotisseur, la société EDIFY PROMOTION, une convention de transfert des équipements communs dans le domaine public (convention annexée à la présente délibération).

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de transfert dans le domaine communal des équipements communs tels qu'ils sont définis dans l'arrêté qui autorise l'aménagement (voiries, espaces de circulation, de jeux, de stationnements, espaces verts, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, réseaux d'éclairage public, etc.) en vue d'un classement ultérieur dans le domaine public de la commune.

Cette convention précise que la commune suivra les travaux de réalisation de ces équipements et que les :

- Voies de dessertes et aires de stationnements
- ♥ Réseaux

04.

Sepaces verts

seront intégrés dans le domaine public par acte administratif ou notarié dans le délai d'un mois à compter de la délivrance du certificat constatant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les conditions de transfert dans le domaine public du lotissement « Les Jardins du Château »,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert avec le lotisseur EDIFY PROMOTION,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour accomplir les différentes formalités.

RATTACHEMENT AU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL – CHOIX DE LA COMMUNE D'ARENTHON D'ÊTRE SERVICE ENREGISTREUR Délibération n°2015-47

L'article L 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation

d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social. En Haute-Savoie, cet enregistrement est centralisé par le Fichier « Pour le Logement Savoyard » (PLS), géré par l'Agence départementale d'information pour le logement (ADIL 74).

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante, par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes a été mis en place : le système national d'enregistrement (SNE). Cette réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux a été parachevée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), complétée par le décret n° 2015-522 du 12 mai 2015.

Ces nouvelles dispositions législatives – qui visent à simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale – ont conduit les membres du Conseil d'administration de PLS-ADIL 74 à prendre la décision de rattacher le département de la Haute-Savoie au SNE. Ce rattachement sera effectif au 1er janvier 2016, date à compter de laquelle toutes les demandes de logement social seront enregistrées directement dans le SNE.

Les organismes HLM, les services de l'État désignés par le préfet et les collecteurs du 1% ont d'office le statut de service enregistreur. L'article R 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que, pour disposer de ce même statut, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale compétents et les départements doivent délibérer puis passer une convention avec l'Etat.

Le fait d'être « service enregistreur », et ainsi adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social, permet à la collectivité :

- d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres),
- de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Ce statut impose d'assurer l'enregistrement des demandes de logement social de l'ensemble des personnes qui se présentent à l'accueil du service enregistreur et d'assurer la numérisation des pièces relatives à l'instruction du dossier.

Conformément à l'article R.441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, tout service enregistreur peut confier à un mandataire, par convention, cette mission d'enregistrement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** d'être service enregistreur pour le système national d'enregistrement des demandes de logement social à compter du 1er janvier 2016,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

05. AUBERGE D'ARENTHON : RÉVISION DU LOYER POUR L'ANNÉE Délibération n°2015-48

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération N°. 55 en date du 05 octobre 2009 selon laquelle le loyer principal mensuel de l'Auberge sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Pour la période du premier novembre 2014 au 31 octobre 2015, le loyer avait été fixé à la somme de mille trois cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-neuf centimes (1 380,89 €).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers (125,25), au deuxième trimestre 2015, augmente de 0,08 % sur un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes $(1\ 381,99\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}})$.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **DECIDE**, pour la période du premier novembre 2015 au 31 octobre 2016, de fixer le loyer principal mensuel de l'Auberge à la somme de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (1 381,99 €).

URBANISME

La commission du 20 août 2015

Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Félix TISSOT

Création d'un lot constructible

Route de Creulet

Zone UB: extension autour du chef-lieu

❖ Permis de construire modificatifs : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SAS Le Prairial 156 bis, Route de Reignier Modification nombre logements + ouvertures façade est et ouest Bât A

Zone UB1 : secteur du centre de la commune concerné

par la démolition des bâtiments de la fruitière et formalisé par une OAP

SAS Le Prairial

Modification façade nord Bât B

156 ter, Route de Reignier

Zone UB1 : secteur du centre de la commune concerné

par la démolition des bâtiments de la fruitière et formalisé par une OAP

Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Jean-Pierre FRANCOISE

Habitation accolée + garage séparé

321 bis, Route de Fessy

Zone UC: urbanisation des hameaux

Madame Prisca MELLERIN

Habitation accolée + garage séparé

321 ter, Route de Fessy

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Julien LEMAIRE

139, Route de Maclenay

Zone UC: urbanisation des hameaux

Garage ossature bois

La commission du 09 septembre 2015

Permis de démolir : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Roland PIOUTAZ

264, Route des Crêts de Fessy

Zone Ar : zone agricole résidentielle Zone Ap : zone agricole inconstructible Démolition partielle d'un corps de ferme

Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Roland PIOUTAZ

264, Route des Crêts de Fessy

Zone Ar : zone agricole résidentielle Zone Ap : zone agricole inconstructible Réhabilitation d'un corps de ferme en logements collectifs

- Suite à l'annonce de Monsieur René DECARROUX lors du dernier Conseil municipal qui avait informé qu'il déposerait un recours contre la modification du PLU, Monsieur DECARROUX a rencontré Monsieur le Maire pour l'informer qu'il ne déposerait pas de recours si le projet de permis de construire au nom de Monsieur et Madame MOSCARDINI n'était pas modifié. Monsieur DECARROUX estime que le permis de construire actuel respecte, selon lui, la zone d'espace boisé classé à conserver, zone qui a été modifiée par la modification simplifiée du PLU.
- Suite à cette intervention, Monsieur le Maire a donné la parole à Madame MOSCARDINI présente dans l'auditoire. Cette dernière ne comprend pas pourquoi elle ne pourrait pas faire une modification de son permis de construire, étant donné que la modification du PLU a supprimé une partie de l'espace boisé classé sur son terrain.

Monsieur DECARROUX estime que c'est une affaire personnelle; Madame MOSCARDINI souhaite rencontrer Monsieur DECARROUX car elle ne comprend pas cette gêne. Monsieur le Maire a terminé en précisant que ce n'est plus du ressort de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de permis de construire modificatif pour le projet immobilier « Les Jardins du Château ». La société EDIFY PROMOTION souhaitait remplacer un logement collectif par des logements individuels près du château, mais cela modifierait trop l'économie du permis et le Plan Local de l'Habitat impose un pourcentage défini de logements collectifs dans le chef-lieu pour les nouveaux projets d'aménagement.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

 Le projet de règlement simplifié du PLU est en cours de relecture par Monsieur BATTAREL.
 Une réunion sera organisée prochainement entre Monsieur BATTAREL et les membres de la Commission.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil que les travaux de démolition de la maison ROULLEAU-ROSNOBLET sont terminés. Une réflexion va être menée entre les commissions Travaux et Gestion du patrimoine communal sur le devenir et l'aménagement de cette place.
- Monsieur le Maire énonce la proposition du SYANE d'utiliser de l'électricité 100% renouvelable, suite au groupement de commandes pour l'électricité de la Maison des Associations. Ce type d'électricité représente un coût supplémentaire 3 600 euros environ. A l'unanimité, les conseillers ont décidé de ne pas choisir cette électricité renouvelable pour le moment, étant donné le coût supplémentaire.
- La commission Travaux (complétée par Monsieur FROMONT architecte et Madame COUDURIER, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires) s'est réunie pour l'aménagement de la salle à l'étage du nouveau bâtiment de l'école. Il a été convenu:
 - qu'il serait souhaitable de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite cet espace compte tenu du fait que l'on ne peut aujourd'hui connaître précisément son utilisation dans le futur (pour l'instant salle périscolaire mais aussi salle utile à l'école pour le sport ou autres activités),
 - que dans un premier temps, Monsieur FROMONT déposera un permis d'aménager avec demande de dérogation. Cette dérogation nous permettrait de rendre accessible cette salle en prolongeant le monte-personne existant, et non d'installer un ascenseur comme le voudrait la législation. Cette dernière solution est techniquement et financièrement difficile à réaliser.
 - que dans le cas où cette dérogation nous est refusée il faudra revoir notre position : soit avec l'installation d'un ascenseur (peut être extérieur) afin de rendre cette salle accessible soit de ne pas la rendre accessible sachant que son utilisation future sera limitée.

- Les commissions Travaux et Gestion du patrimoine communal vont se réunir pour discuter du devenir des appartements situés au-dessus de l'ancien bâtiment de l'école qui sont actuellement vacants, mais qui nécessitent pour l'un deux de gros travaux d'entretien. Monsieur DESTRUEL va se renseigner sur la règlementation applicable pour l'utilisation et la gestion du domaine public communal, en raison des mesures vigipirate et de l'obligation de sécurité dans les écoles.
- Suite à la recrudescence des incivilités et dégradations dans le secteur du city stade, la municipalité réfléchit à installer des caméras de surveillance.
 La commune est en attente de devis.

§ COMMISSION VOIRIES

- Les travaux de réalisation des trottoirs sur la Route de Reignier ont débuté le 14 septembre dernier. Les travaux concernent actuellement le renouvellement des réseaux d'eau. La fin des travaux est prévue fin janvier 2016.
- Suite aux orages avec fortes précipitations, la commune rencontre des problèmes d'abrasion des accotements réalisés en marne.
 - Un riverain a informé la mairie que ces granulats venaient boucher ses grilles et avait inondé son garage.
 - L'entreprise EIFFAGE est intervenue, et les accotements ont été refaits en bicouche avec une cunette.

Chemin de la Tour

Un bornage a été effectué le 23 septembre dernier avec les riverains. Il serait prévu un échange de terrain, afin de sécuriser et faciliter le trafic des voitures. Les travaux seront réalisés après la livraison du petit collectif en cours de réalisation, et les travaux de réfection de la voie seront effectués par la commune et l'entreprise Timko Immobilier.

Lotissement d'Andey

Une rencontre avec les riverains a eu lieu le 16 septembre dernier.

Etant donné que la commune gère un fossé longeant le lotissement, les riverains souhaiteraient que la commune reprenne la voirie du lotissement. Monsieur MOENNE précise que la commune n'a jamais été associée à cette reprise de voirie lors de la signature des actes notariés.

La commission propose de reprendre cette voirie et sa gestion, après que les riverains du lotissement aient remis en état cette voirie.

Une délibération sera proposée ultérieurement au Conseil municipal.

• Une réunion de la commission Voiries et prévue le jeudi 15 octobre à 19h00 en Mairie.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

 Madame BOEX informe le Conseil qu'une sortie sur le terrain est organisée le samedi 14 novembre 2015 à 8h30 pour les membres de la Commission Environnement et les élus intéressés.

Ruisseaux

- <u>Le Foron</u>: Une réunion a été organisée le 30 septembre dernier avec les riverains, l'ONEMA, la Direction départementale des territoires et le Conseil départemental. Cette réunion a rappelé l'obligation de déposer une déclaration avant tous travaux, et il en est ressorti que la commune ne pouvait intervenir que dans le cadre d'un intérêt public et non pour un intérêt privé.
 - Madame BOEX précise que ces actions pourront être gérées dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui sera transférée à l'intercommunalité.
- <u>La Mouille</u>: La CCPR est en train d'intervenir sur ces ruisseaux, et il a été constaté de nombreux embâcles.
 Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour leur demander d'enlever ces
- O Nant de Sion : De nombreux embâcles ont également été constatés.

Chemins

embâcles.

- <u>Les Tattes</u>: Madame BOEX informe l'assemblée que le notaire ne retrouve pas le titre de propriété de la parcelle concernée, en vue de donner passage à Monsieur Claude SOMMEILLER, donc la commune va se rapprocher du service des hypothèques pour connaître le propriétaire de ladite parcelle.
- Les Rochs: en raison de dépôt de déchets et de la présence de voitures brûlées, il est proposé d'installer une barrière dans ce secteur. La possibilité d'installer une barrière dans ce secteur est en cours de réflexion.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- L'école primaire compte 98 enfants pour la rentrée scolaire 2015.
- Madame COUDURIER informe le Conseil que la nouvelle directrice de l'école souhaite aménager la salle informatique. Une rencontre est prévue avec le service informatique de l'inspection académique.
 - L'APE s'est proposée de financer une partie des travaux informatiques.
- Le Service Enfance Jeunesse et Sport organise un projet jeunes pour un voyage culturel et sportif au Portugal en août 2016. Ce projet devrait en grande partie être financé par les actions menées par les jeunes durant toute cette année. Les recettes complémentaires seront issues des familles et de la commune, dans l'hypothèse où leur budget ne serait pas équilibré. Le service a reçu huit candidatures.

§ COMMISSION SOCIAL

- La collecte alimentaire aura lieu du samedi 31 octobre au samedi 7 novembre 2015.
- La sortie des anciens du 2 octobre dernier organisée dans l'Ain a été très appréciée par les participants.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION

- Une réunion est organisée avec les associations le mardi 13 octobre à 20h00 à la Maison des Associations en vue d'établir le calendrier des manifestations pour l'année 2016.
- La cérémonie du dimanche 1^{er} novembre aura lieu à 9h15 au cimetière.
- La cérémonie du mercredi 11 novembre aura lieu à 10h30 au Monument aux morts. Une lecture de paroles des Poilus sera faite par des adultes et des enfants de l'école, accompagnée du chant de « La Marseillaise » et du « Chant des Partisans ».

§ <u>COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE</u>

- Du lundi 12 octobre au lundi 16 novembre à la bibliothèque : Exposition Planète Océan « L'eau, un monde fragile »
- Samedi 17 octobre de 9h00 à 12h00 : Evènement « Au fil de l'Arve »
 - Ouvert à tous et gratuit.
 - o « Atelier FRAPNA »
 - Découverte en famille, au travers d'ateliers interactifs, de la manière dont les eaux usées sont purifiées avant d'être rejetées dans la nature.
 - Animation organisée par la FRAPNA.
 - Pour tous dès 5 ans. Entrée libre et gratuite, sur inscription.
- Mardi 3 novembre de 16h à 18h30 à la bibliothèque : Evènement « Où va l'eau de pluie ? d'où vient l'eau du bain ? où s'en va-t-elle ? »
 Des découvertes pour les petits curieux dès 7 ans accompagnés de leurs parents.
 - Ateliers organisés par la FRAPNA. Ouvert à tous, gratuit sur inscription.
- Lundi 16 novembre à 15h45 à la bibliothèque : Evènement « Raconte-moi des histoires....
 Lectures pour petites Zoreilles »
 - Les bénévoles vous proposeront leurs meilleures histoires d'eau.
 - Pour tous, dès 5 ans. Entrée libre et gratuite.
- 2 sorties culturelles seront organisées par la Commission :
 - Mars 2016 : visite guidée d'une demi-journée au CERN à Genève.
 - > Septembre 2016 : Gianadda, Martigny Exposition Picasso, L'œuvre ultime.

§ COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

- Madame BOEX rappelle aux élus la date limite pour transmettre les dates et articles pour le prochain bulletin municipal : lundi 19 octobre 2015.
 Le thème du prochain bulletin sera le patrimoine historique de la commune.
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 20 octobre à 18h15 en Mairie.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

La commission se réunira le jeudi 29 octobre à 19h00 en Mairie.

§ COMMISSION GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur DESTRUEL informe le Conseil du recrutement de Madame Manon RIMET à compter du 05 octobre 2015 au poste d'animatrice, suite à la mise en disponibilité de Madame Gaëlle DUPRAZ pour une durée d'un an.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Le prochain Conseil communautaire aura lieu le mardi 20 octobre à 19h00 à Saint-Sixt.
- Une présentation du projet de territoire à tous les élus du Pays Rochois est prévue le jeudi 19 novembre à 19h00 à l'auditorium de St-Pierre-en-Faucigny.
- Suite au dernier comité de pilotage du 23 septembre dernier, les membres ont donné leur accord de passer en fiscalité professionnelle unique et de transférer la compétence «écoles maternelles» en totalité (cantine, périscolaire et entretien des bâtiments) à la CCPR.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

• Une réunion a été organisée avec la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny afin de trouver une solution pour éviter les bras morts sur le réseau du secteur de passeirier en haut. Il a été convenu d'ouvrir les vannes du coté de Saint-Pierre-en-Faucigny pour distribuer le haut de Passeirier. Cela résoudra les problèmes des bras morts et améliorerera le débit et la défense incendie. Une convention entre le syndicat et la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny devra être signée pour convenir du coût du rachat du m3 d'eau.

§ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS

 La fête de la rivière et les 20 ans du SM3A ont été célébrés le 26 septembre dernier à Bonneville.

§ SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORTS

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un appel du Sous-Préfet de Bonneville pour lui annoncer la suppression de ce syndicat. Cette décision a été prise par la Commission départementale de coopération intercommunale, en raison de la rationalisation des structures intercommunales.
 - Le fonctionnement de ce syndicat se fera avec la commune de Scientrier par convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que les gérants de l'auberge sont très intéressés par la salle communale. Un prix devrait être négocié entre la commune et les gérants et un avenant au bail sera établi. Les gérants sont actuellement en recherche de personnel, donc la signature de la modification du bail dépendra des recrutements effectués.

- Les conseillers souhaiteraient transférer le local des jeunes qui se trouve sous l'auberge pour en faire une cave destinée à l'auberge et proposer que les jeunes louent gratuitement une salle de la Maison des Associations quand il en ont besoin.

 En effet, ce local est dans un mauvais état et les conditions de sécurité de cet espace sont à revoir.
- Un camion snack vendant des burgers et potatoes s'est installé sur la place de l'école depuis le 30 septembre dernier, et sera présent tous les mercredis soirs.
- ➤ Suite à la proposition de Madame BONACINA lors du dernier Conseil municipal de vendre le bâtiment situé derrière la mairie à la commune, la commission Gestion du patrimoine communal se réunira le 29 octobre prochain pour en discuter.
- Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise RIO TINTO, anciennement PECHINEY, est en train de céder des parcelles appartenant à DECOPLAST, et est venu proposer ces parcelles d'une superficie de 8 664 m² à la commune.

 Des déchets ont été enfouis sur ces parcelles, mais elles auraient été nettoyées. Une étude des sols a été réalisée à plusieurs points du tènement.

 Les conseillers s'interrogent sur l'utilité de cette acquisition qui ne coûterait rien à la commune. Monsieur le Maire va se rapprocher du SM3A pour savoir s'il serait intéressé. Le Conseil a annoncé qu'il n'était pas intéressé pour acquérir ces parcelles et qu'un courrier serait envoyé à la société RIO TINTO pour l'informer de sa position.

DATES A RETENIR

- ✓ Jeudi 8 octobre à 20h30 à la salle des associations à Scientrier : Réunion de préparation du Téléthon
- ✓ Du lundi 12 octobre au lundi 16 novembre à la bibliothèque : Exposition Planète Océan « L'eau, un monde fragile »
- ✓ Mardi 13 octobre de 16h à 18h30 à la bibliothèque : Evènement « Où va l'eau de pluie ? d'où vient l'eau du bain ? où s'en va-t-elle ? » Ateliers organisés par la FRAPNA
- ✓ Mardi 13 octobre à 20h00 en Mairie : Réunion Commission Vie Associative / Animation et associations pour calendrier des manifestations 2016
- ✓ Jeudi 15 octobre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 15 octobre à 19h00 en Mairie : Commission Voiries
- ✓ Samedi 17 octobre de 9h00 à 12h00 : Evènement « Au fil de l'Arve » Animation organisée par la FRAPNA
- ✓ Lundi 19 octobre : Date limite de transmission des dates et articles pour Echo des Iles
- ✓ Mardi 20 octobre à 18h15 en Mairie : Commission Communication
- ✓ Mardi 20 octobre à 19h00 à Saint-Sixt : Conseil communautaire

- ✓ Jeudi 22 octobre à 14h00 à Cornier : Réunion avec le SYANE pour l'attribution du marché d'achat groupé d'électricité (Alain et Pierre)
- ✓ Jeudi 29 octobre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 29 octobre à 19h00 : Réunion Commission Gestion du patrimoine communal et Commission Travaux
- ✓ Vendredi 30 octobre à 8h30 à la CCPR : Réunion avec Alvéole
- ✓ Samedi 31 octobre au samedi 7 novembre : Collecte alimentaire
- ✓ Dimanche 1^{er} novembre à 9h15 au cimetière : Fête de la Toussaint (tous les élus)
- ✓ Lundi 02 novembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 3 novembre de 16h à 18h30 à la bibliothèque : Evènement « Où va l'eau de pluie ? d'où vient l'eau du bain ? où s'en va-t-elle ? » Ateliers organisés par la FRAPNA
- ✓ Vendredi 6 et samedi 7 novembre à Rochexpo : Forum des collectivités
- ✓ Samedi 7 novembre à 8h30 à Rochexpo : Congrès des Maires et Maires-Adjoints
- ✓ Mercredi 11 novembre à 10h30 au Monuments aux morts : Célébration de l'armistice de la 1ère Guerre Mondiale (tous les élus)
- ✓ Vendredi 13 novembre à 19h00 à Cornier : Belote des élus du Pays Rochois
- ✓ Samedi 14 novembre à 8h30 : Sortie de la Commission Environnement sur le terrain
- ✓ Lundi 16 novembre à 16h00 à la bibliothèque : Evènement « Raconte-moi des histoires.... Lectures pour petites Zoreilles » - Des bénévoles racontent des histoires d'eau
- ✓ Jeudi 19 novembre à 19h00 à l'auditorium de St-Pierre : Présentation du projet de territoire (tous les élus)

Séance levée à 21h10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance, Janet FREMEAUX Le Maire, Alain VELLUZ

Affiché le 03 / 11 / 2015.